

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2011

## ORGANISÉ PAR LES "INDUSTRIES DU HAVRE" (IDH)

### 1. PRÉSENTATION

L'association "Industries du Havre" ([www.industriesduhavre.com](http://www.industriesduhavre.com)), présidée par Monsieur Pascal RENAUD (P.D.G. de la société SIDEL), organise un concours de photographies entre le **09 mai** et le **09 septembre 2011** sur le thème :

### « L'industrie dans les nuages »

(L'industrie photographiée n'est pas limitée au périmètre de la Z.I. du Havre, elle est de votre choix)

### 2. PARTICIPATION

#### ➤ PRIX

Le concours s'articule autour de 3 prix :

Le Prix national « **IDH** », ouvert à tous les amateurs résidant ou travaillant en France.

Le Prix national « **Jeune** », ouvert aux moins de 21 ans résidant ou travaillant en France.

Le Prix « **Salariés des Industries du Havre** », ouvert à toute personne pouvant justifier de son emploi dans l'établissement havrais de l'une des industries membres de l'association au cours de l'année 2011.

Ce concours est interdit aux professionnels de l'image photographique, aux membres du jury ainsi qu'à leur famille.

Les participants préciseront dans le « *formulaire de participation* » ci-joint le prix pour lequel ils concourent. Un même participant ne peut concourir que pour un seul prix. En cas d'absence de choix sur le formulaire ou de choix multiples, le candidat sera par défaut inscrit au prix « IDH ».

#### ➤ CATEGORIES

Chacun des trois prix comporte deux catégories de photographies : Noir & blanc et couleur.

Quelque soit le prix choisi par le participant, celui-ci pourra présenter : **Une** photographie couleur, **une** photographie noir et blanc, ou **deux** photographies : une couleur et une noir et blanc

#### ➤ CARACTERISTIQUE DES PHOTOGRAPHIES

La dimension des tirages papier sera de 20x30 cm minimum et de 30x45 cm maximum  
Les fichiers numériques seront en « JPG » ou en « TIFF », d'une résolution minimum de 300dpi.

LES MONTAGES PHOTOGRAPHIQUES AINSI QUE LES PHOTOGRAPHIES **SIGNEES AU RECTO** NE POURRONT PAS CONCOURIR.

➤ **ENVOIS**

Les photographies, sur papier de qualité photographique ou sur CD-ROM, devront être envoyées avant le 09 septembre 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse correspondant au prix pour lequel elles concourent :

Pour le Prix national « **IDH** »,

**Concours photos « Industries du Havre » / Laurent Vigot  
Norgal  
Route de la Chimie  
76700 Gonfreville l'Orcher**

Pour le Prix national « **Jeune** »,

**Concours photos « Industries du Havre » / Michaël Hidrio  
Le Havre développement  
182 quai George V  
76600 Le Havre**

Pour le Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,

**Concours photos « Industries du Havre » / Sandrine Ramdane  
Omnova Solutions  
7015X  
76080 Le Havre Cedex**

Les photographies seront accompagnées obligatoirement du « *formulaire de participation* » dûment renseigné. Les participants indiqueront au dos des tirages leur nom, prénom, le lieu et la date de la prise de vue ainsi que le prix pour lequel ils concourent.

En dépit de tout le soin apporté au traitement des photos, l'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration des images quelqu'en soit la cause.

Les photographies seront mises à disposition des participants à la fin du concours.

### **3. DOTATION ET RESULTATS**

Les récompenses sont les suivantes :

➤ Pour le Prix national « **IDH** »,

1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€

1ère place noir & blanc : chèque cadeau de 800,00€

2ème place couleur : chèque cadeau de 400,00€

2ème place noir & blanc : chèque cadeau de 400,00€

3ème place couleur : chèque cadeau de 200,00€

3ème place noir & blanc : chèque cadeau de 200,00€

➤ Pour le Prix national « **Jeune** »,

1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€

1ère place noir & blanc : chèque cadeau de 800,00€

➤ Pour le Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,

1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€

1ère place noir & blanc : chèque cadeau de 800,00€

Les résultats du concours seront disponibles à partir du 03 octobre 2011 sur le site Internet des Industries du Havre ([www.industriesduhavre.com](http://www.industriesduhavre.com))

Les personnes dont la ou les photographies auront été primées seront averties par courrier.

#### **4. JURY**

Le jury est composé de cinq personnes : le Président de l'association « Industries du Havre » ainsi que de 4 personnes professionnelles de l'image ou du monde des arts.

Le jury choisira avant le **30 septembre 2011** les photos gagnantes dans chacune des deux catégories des trois prix, sur la base de photos présélectionnées par le groupe de travail « concours photo » du comité de pilotage de l'association des Industries du Havre.

#### **5. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur de la ou des photographie(s) remise(s) et que leur utilisation par l'association des "Industries du Havre" ne se fera pas en violation de droits de tiers, à quelque titre que ce soit. Il garantit l'association des Industries du Havre contre toutes contestations et revendications des tiers à ce titre. La présence de personnes reconnaissables sur les photographies devra ainsi faire l'objet d'une autorisation écrite de celles-ci.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur les photographies qui seront sélectionnées par l'association. Cette licence permettra l'utilisation de ces photos dans le cadre de la promotion des concours photo passés et à venir organisés par l'association. En conséquence, le participant s'engage à concéder aux "Industries du Havre", à titre non exclusif, tous les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et d'adaptation de la ou des photographie(s) sélectionnée(s) et ce pour tous supports, y compris Internet et tous autres supports multimédia.

Si une autre utilisation que celles décrites précédemment devait être faite des photographies, l'association s'engage à demander par écrit l'autorisation spéciale à son auteur.

#### **6. CLAUSES GENERALES**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant certifie que rien dans son activité professionnelle ne s'oppose à sa participation au présent concours.

L'association des "Industries du Havre" se réserve le droit de mettre fin au présent concours à tout moment, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due.

Les participants autorisent expressément l'association des Industries du Havre à utiliser leur nom, prénom et coordonnées dans le cadre du présent concours ou à des fins de communication sans que cette utilisation ne puisse ouvrir aucun droit. En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant recueillies pour les besoins du concours.

Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à :

M. Laurent Vigot  
Norgal  
Route de la Chimie  
76700 Gonfreville l'Orcher  
Tél. : 02 35 53 81 03 (ligne directe)

Le présent règlement est déposé en original auprès de Maître Matringhend, Huissier de justice dont le siège est situé 22, rue Jules Lecesne, 76600 LE HAVRE. Ce règlement est, par ailleurs, disponible sur le site Internet des Industries du Havre ([www.industriesduhavre.com](http://www.industriesduhavre.com)).

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTOS 2011**

<b>COORDONNÉES PERSONNELLES</b>	
Nom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Profession : .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Téléphone(s) : ..... Email (facultatif) : .....	

L'ensemble des rubriques ci-dessus (excepté l'Email) doit être renseigné pour pouvoir participer au présent concours.

**Pour quel prix présentez-vous votre ou vos photographie(s) ? (un seul choix possible)**

- Prix national « **IDH** »,  Noir et blanc et/ou  Couleur  
**Ou**  
 Prix national « **Jeune** »  Noir et blanc et/ou  Couleur  
**Ou**  
 Prix « **Salariés des Industries du Havre** »  Noir et blanc et/ou  Couleur

Pour ce prix, réservé aux employés de l'établissement havrais des membres des industries du Havre, merci de cocher la case correspondant à votre employeur :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> AIR LIQUIDE<br><input type="checkbox"/> AUXITEC<br><input type="checkbox"/> CCI du Havre<br><input type="checkbox"/> CEGELEC<br><input type="checkbox"/> CHEVRON ORONITE<br><input type="checkbox"/> CIM<br><input type="checkbox"/> EDF<br><input type="checkbox"/> ERAMET<br><input type="checkbox"/> FOURE LAGADEC | <input type="checkbox"/> IMPERIAL TOBACCO (SEITA)<br><input type="checkbox"/> LAFARGE CEMENTS<br><input type="checkbox"/> LASSARAT PEINTURES<br><input type="checkbox"/> LBC SOGESTROL<br><input type="checkbox"/> LE HAVRE DEVELOPPEMENT<br><input type="checkbox"/> LUBRIZOL<br><input type="checkbox"/> NORGAL<br><input type="checkbox"/> OMNOVA SOLUTIONS<br><input type="checkbox"/> RENAULT | <input type="checkbox"/> SEDIBEX<br><input type="checkbox"/> SHMPP<br><input type="checkbox"/> SIDEL<br><input type="checkbox"/> SITA Grand Ouest (Novergie)<br><input type="checkbox"/> TOTAL – Ets de Normandie<br><input type="checkbox"/> TOTAL FLUIDES<br><input type="checkbox"/> TOTAL PETROCHEMICALS France<br><input type="checkbox"/> TOURRES & Cie<br><input type="checkbox"/> YARA |
|--|--|--|

**Comment avez-vous pris connaissance de l'existence du concours photo 2011 ?**

- Presse : Préciser laquelle : .....  
 Internet : Préciser (bannière, site, blog) : .....  
 Bouche à oreille  
 Autre média (TV, Radio, Affiches) : Préciser : .....

Ces informations ont pour seul destinataire l'association des "Industries du Havre", auprès de qui peuvent s'exercer les droits d'accès et de rectification.

Les photographies ainsi que le présent formulaire dûment renseigné doivent être expédiés aux adresses mentionnées dans l'article 2 avant le 09 septembre 2011.

" Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photos 2011 et déclare en accepter l'intégralité des termes et notamment les dispositions concernant les droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies sélectionnées. "

Fait à : .....

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineurs)

Le : .....

## **Autorisation préalable pour la publication de photographies**

Dans le cadre de son concours photo « L'industrie dans les nuages », l'association des "Industries du Havre », présidée par Monsieur Pascal RENAUD, P.D.G. de la société SIDEL, est autorisée par la présente à publier les photos des participants ainsi que leur nom et prénom dans la presse, sur le site Internet des « Industries du Havre » ou sur des supports de communication de l'association « Industries du Havre » sans que cette utilisation puisse ouvrir aucun droit.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom :  
.....

Adresse :  
.....

autorise la publication (dans le cadre du concours photos des Industries du Havre) :

- de mes nom et prénom
- des photos que j'ai présentées au concours

pour une durée de 5 ans, sur des brochures et supports de communication des Industries du Havre, dans la presse régionale et sur le site Internet des Industries du Havre dans le cadre des concours photo passés et à venir.

Je m'engage à ne demander, ni rémunération complémentaire, ni droit d'utilisation pour les utilisations précitées.

Je reconnais avoir été informé des modalités pour exercer mon droit d'accès, de modification et de suppression concernant ces publications.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le .....

SIGNATURE :